

Centre de Formation

Durée

1,00 jour(s)
7:00 heures

Public

Tout personnel de chantier ou d'encadrement intervenant au sein d'une équipe.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les risques liés au travail en hauteur
- Connaître les règles normatives, législatives et pratiques liées à l'exécution ou/et à l'encadrement de travaux en hauteur
- Repérer et d'utiliser les différents types d'ancrages (ponctuels et/ou continus)
- Utiliser les EPI (harnais, anti-chute, etc.)

Programme

- Accueil des stagiaires, présentation des objectifs, de l'action et des participants
- Code du travail (R 4323-104 et R 4323-106)
- Différents matériels
- Aménagement de l'aire de travail
- Règles de sécurité du travail en hauteur
- Utilisation du harnais, longes, etc.
- Les protections anti-chute
- La vérification du matériel, EPI, harnais, longes, mousquetons, etc.
- Pratique :
 - Contrôle visuel et tactile
 - Réglage des EPI
 - Déplacements avec les EPI, etc.

Méthodes et supports

- Méthode participative par l'alternance de séquence théoriques et des séquences de mises en situations
- Salle de formation équipée
- Support de formation remis à chaque stagiaire
- Dispositifs anti-chutes pour les mises en situation

Prérequis

- Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, écrit, parlé
- Avis favorable du médecin du travail pour l'aptitude à la profession